

P

# PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU PREMIER TRIMESTRE 2002 : *nettement moins d'embauches*

Les flux de main-d'œuvre fléchissent au début de l'année 2002, en raison d'un repli des entrées pour tous les secteurs, conduisant à un resserrement du solde des entrées et des sorties. Ce repli est plus marqué pour les établissements de 50 salariés ou plus. Le recours au contrat à durée déterminée dans les embauches continue d'augmenter sauf dans la construction.

Les sorties sont stables avec des démissions de moins en moins fréquentes et des licenciements économiques en forte augmentation, notamment dans l'industrie.

Le ralentissement conjoncturel touche également les cadres pour qui les embauches sous CDI et les démissions sont beaucoup moins nombreuses. Les ouvriers qualifiés démissionnent moins et sont les plus exposés à la montée des licenciements économiques.

Les mouvements de main-d'œuvre baissent au premier trimestre 2002. Dans les établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, le turnover fléchit en raison d'un net repli des entrées, après le rebond du trimestre précédent (graphique 1). Simultanément, les sorties augmentent et sont aussi nombreuses que les entrées ce trimestre : elles représentent toutes deux 10 % des effectifs de début d'année.

Les taux de rotation et d'entrée diminuent dans tous les secteurs. Dans l'industrie, les entrées passent en dessous de 5 % des effectifs de début d'année alors que les sorties se maintiennent au-dessus de ce seuil (tableau 1). Bien qu'en baisse, les arrivées de salariés dans la construction et le tertiaire restent plus importantes que les départs.

Les entrées reculent dans les petits comme dans les grands établissements, mais le mouvement est plus marqué dans ces derniers où l'industrie prédomine. Après le sursaut du trimestre précédent, la diminution des entrées s'accroît dans les grandes structures (graphique 3). Ainsi, pour la première fois depuis 1997, elles y sont moins nombreuses que les sorties. Dans les petites structures, la baisse des entrées est moins accusée en raison du poids du tertiaire, secteur où elles se maintiennent aux alentours des 13 % (graphique 2).

Quelle que soit leur taille, les établissements continuent de recourir de plus en plus aux contrats à durée déterminée (CDD) [I] : sept CDD sont conclus pour trois contrats à durée indéterminée (CDI). Seuls les établissements de la construction embauchent davantage sous CDI ce trimestre, en dépit des moindres difficultés de recrutement que l'on observe pour ce secteur [II]. Dans le tertiaire, où le recours au CDD est le plus intense, la part de ces contrats dans les embauches dépasse les 70 % (encadré 1). Dans l'industrie, cette part se rapproche de celle du tertiaire, particuliè-

Tableau 1  
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs  
dans les établissements de 10 salariés ou plus  
Poussée des licenciements économiques dans l'industrie

Données CVS en %

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre - Données CVS

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001			2002	2001			2002	2001			2002
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
<b>Taux d'entrée</b> .....	<b>11,3</b>	<b>11,2</b>	<b>11,2</b>	<b>10,9</b>	<b>10,3</b>	<b>10,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>	<b>10,6</b>	<b>10,5</b>	<b>10,7</b>	<b>10,0</b>
Industrie .....	6,7	6,6	6,5	6,3	5,2	5,0	4,8	4,2	5,5	5,3	5,2	4,7
Construction .....	6,6	6,4	6,5	6,1	4,9	5,1	4,9	4,5	5,9	5,9	5,8	5,4
Tertiaire.....	13,4	13,3	13,2	12,9	13,9	13,9	14,1	13,2	13,7	13,6	13,9	13,1
<b>Part des contrats à durée déterminée dans les entrées</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>55,5</b>	<b>56,9</b>	<b>56,6</b>	<b>57,9</b>	<b>64,1</b>	<b>65,6</b>	<b>66,9</b>	<b>68,0</b>	<b>61,0</b>	<b>62,3</b>	<b>63,2</b>	<b>64,2</b>
Industrie .....	56,4	57,4	55,9	55,5	58,3	60,6	61,0	61,0	57,7	60,0	59,4	59,3
Construction .....	45,4	51,7	48,1	48,9	30,8	34,3	36,1	35,4	39,8	45,8	43,9	44,4
Tertiaire.....	55,9	56,9	56,8	58,5	66,2	67,5	68,4	70,0	62,4	63,5	64,1	65,7
<b>Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>34,5</b>	<b>34,2</b>	<b>34,0</b>	<b>33,3</b>	<b>27,4</b>	<b>26,6</b>	<b>24,2</b>	<b>23,8</b>	<b>30,0</b>	<b>29,3</b>	<b>27,9</b>	<b>27,5</b>
Industrie .....	37,5	34,7	35,7	32,9	32,4	29,6	28,0	26,7	33,7	30,9	30,2	28,7
Construction .....	44,6	40,1	43,9	45,0	57,5	52,4	49,8	54,0	49,1	44,7	46,0	47,9
Tertiaire.....	33,8	33,8	33,8	32,9	25,6	25,4	23,2	22,6	28,6	28,5	27,1	26,6
<b>Taux de sortie</b> .....	<b>10,9</b>	<b>10,6</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>	<b>9,8</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>10,3</b>	<b>10,1</b>	<b>9,8</b>	<b>10,0</b>
Industrie .....	6,8	6,4	6,3	6,5	5,3	5,1	4,9	5,0	5,7	5,4	5,2	5,3
Construction .....	6,2	5,8	5,5	5,7	5,0	4,6	4,4	4,3	5,7	5,3	5,0	5,2
Tertiaire.....	12,8	12,5	12,1	12,2	13,4	13,1	12,9	13,1	13,1	12,9	12,6	12,7
<b>Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>43,8</b>	<b>44,4</b>	<b>45,5</b>	<b>45,5</b>	<b>55,7</b>	<b>55,7</b>	<b>55,9</b>	<b>58,5</b>	<b>51,4</b>	<b>51,5</b>	<b>52,2</b>	<b>53,6</b>
Industrie .....	39,5	37,3	39,8	36,2	46,7	45,5	46,8	46,9	44,9	43,4	44,9	43,9
Construction .....	30,5	29,5	26,3	29,6	20,6	19,6	18,8	19,5	26,7	26,4	23,2	26,2
Tertiaire.....	45,3	46,2	47,1	47,6	58,7	59,2	58,3	61,8	53,7	54,3	54,4	56,3
<b>Part des démissions dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>30,4</b>	<b>29,8</b>	<b>29,1</b>	<b>28,4</b>	<b>19,8</b>	<b>18,7</b>	<b>18,0</b>	<b>16,5</b>	<b>23,6</b>	<b>22,8</b>	<b>22,0</b>	<b>21,0</b>
Industrie .....	34,2	31,4	30,8	31,3	20,3	18,4	17,6	15,6	24,1	21,8	21,0	20,0
Construction .....	45,3	44,8	47,8	44,6	35,8	34,9	35,6	34,0	41,8	40,9	43,5	41,0
Tertiaire.....	29,0	28,7	27,6	27,1	19,3	18,5	17,7	16,4	22,8	22,3	21,3	20,5
<b>Part des licenciements économiques dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>
Industrie .....	3,0	2,9	4,0	6,2	4,2	3,5	4,5	6,8	3,7	3,4	4,3	6,9
Construction .....	1,2	1,8	2,1	2,6	1,3	1,1	1,3	1,8	1,3	1,5	1,7	2,4
Tertiaire.....	1,6	1,5	1,7	1,8	0,6	0,6	0,6	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1
<b>Part des autres licenciements dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>5,0</b>	<b>5,4</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>
Industrie .....	6,7	7,3	9,4	9,1	6,8	7,2	8,3	8,6	6,7	7,2	8,6	8,8
Construction .....	8,6	9,2	10,7	9,9	13,3	13,9	14,5	15,0	10,4	10,9	12,1	11,7
Tertiaire.....	4,5	4,8	5,2	5,4	4,1	4,4	4,9	4,8	4,2	4,5	5,0	5,0
<b>Taux de rotation</b> .....	<b>11,1</b>	<b>10,9</b>	<b>10,8</b>	<b>10,7</b>	<b>10,1</b>	<b>10,0</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>10,5</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>10,0</b>
Industrie .....	6,8	6,5	6,4	6,4	5,3	5,0	4,9	4,6	5,6	5,3	5,2	5,0
Construction .....	6,4	6,1	6,0	5,9	5,0	4,9	4,6	4,4	5,8	5,6	5,4	5,3
Tertiaire.....	13,1	12,9	12,6	12,5	13,6	13,5	13,5	13,2	13,4	13,2	13,2	12,9

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts. 60% des entrées sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

rement dans les petits établissements. Parallèlement à la recrudescence des CDD, les sorties pour fin de CDD continuent à augmenter, essentiellement dans les grands établissements où le recours à ce type de contrat est plus fréquent.

Le contexte économique incertain n'incite pas à démissionner : le recul des démissions est général, touchant à son tour la construction et ce, de façon encore plus marquée que l'industrie et le tertiaire. Néanmoins, les démissions y sont toujours deux fois plus fréquentes que dans les deux autres secteurs. C'est dans les grands établissements industriels que la propension à démissionner régresse le plus : la part des démissions dans les sorties y diminue de 2 points contre 1,5 point en moyenne dans les grands établissements et 0,7 point dans les petits.

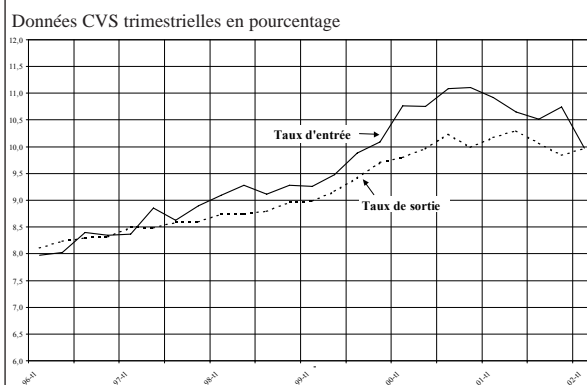
Les licenciements économiques continuent d'augmenter : ils représentent, début 2002, 2 % des sorties du trimestre. Cette augmentation concerne tous les secteurs, mais elle est particulièrement forte dans l'industrie où leur part dans les sorties est multipliée par plus de un et demi et atteint 7 %. Le licenciement économique constitue ainsi, dans l'industrie, un motif de sortie six fois plus important que dans le tertiaire et trois fois plus que dans la construction. Les petits

comme les grands établissements industriels sont davantage touchés ce trimestre. Les licenciements pour motif autre qu'économique sont, quant à eux, pratiquement stables, quelle que soit la taille de l'établissement et le secteur. Seule exception : les petits établissements de la construction où ils diminuent.

Magda TOMASINI

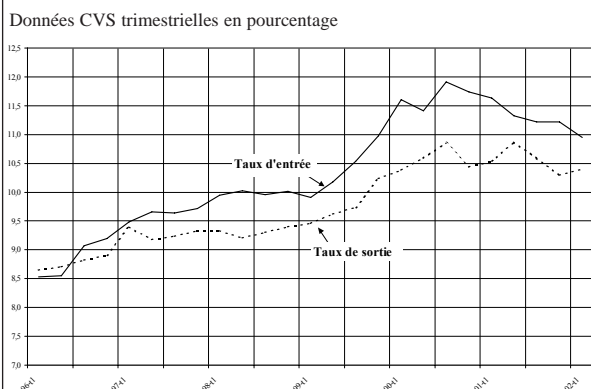
(DARES).

Graphique 1  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 10 salariés ou plus :  
autant d'entrées que de sorties



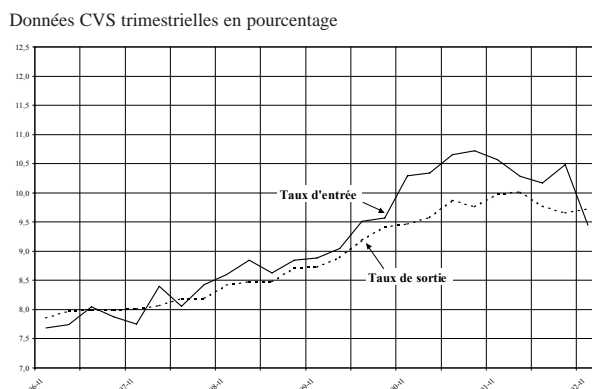
Source : DARES, DMMO/EMMO.

Graphique 2  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 10 à 49 salariés



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Graphique 3  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 50 salariés ou plus



Source : DARES, DMMO/EMMO.

Encadré 1

## MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80% du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la DARES publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. A partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par cs - voir encadré 2).

Le *taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

La *part des CDD dans les entrées* (tableaux 1 et 2) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD et les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

La *part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

## LES MOUVEMENTS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE : augmentation des recrutements sous CDD de cadres

Au premier trimestre 2002, les contrats à durée déterminée (CDD) sont en forte augmentation dans les embauches de cadres : 42 % contre 34 % le trimestre précédent (encadré 1). Ils représentent également une part croissante dans les recrutements des ouvriers qualifiés. Quant aux autres catégories socioprofessionnelles, cette part déjà prépondérante est soit stable (employés et ouvriers non qualifiés), soit en léger recul (professions intermédiaires). Dans les grands établissements, le recrutement sous CDD augmente pour toutes les catégories, hormis les ouvriers non qualifiés. Il est vrai que les CDD y représentent déjà quatre embauches d'ouvriers non qualifiés sur cinq. Dans les petits établissements, la part des embauches à durée déterminée est en net recul pour les professions intermédiaires, après une progression record au cours l'année 2001 liée au passage à l'Euro. Pour les autres catégories (hors cadres), le partage CDD/CDI est quasiment stable.

Les cadres démissionnent de moins en moins (tableau 2). Ce fléchissement est plus net dans les grands établissements que dans les petits. Egalement en recul depuis plus d'un an, les démissions, dépassées par les fins de CDD, ne constituent plus le principal motif de sortie des ouvriers qualifiés [III]. Pour les autres catégories, la part des démissions varie peu.

Toutes les catégories sont concernées par la poussée des licenciements économiques du début d'année, mais ce sont les ouvriers qualifiés qui sont les plus touchés : leur part dans les sorties est multipliée par un et demi ce trimestre en raison d'une forte reprise dans les grands établissements. Moins nombreux dans l'industrie, les employés sont moins exposés à ce type de sortie. Les licenciements pour autre motif qu'économique sont stationnaires quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 2  
**Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus**  
**Structure des entrées et des sorties par PCS**  
*Les licenciements économiques des ouvriers qualifiés en forte hausse*

Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001			2002	2001			2002	2001			2002
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
<b>Entrées</b>												
<b>Part des contrats à durée déterminée dans les entrées de :</b>												
Cadres . . . . .	34,3	32,9	35,6	37,6	26,3	28,8	25,4	32,0	27,9	29,9	26,5	34,5
Professions intermédiaires . . . . .	52,8	54,5	59,8	53,3	53,0	54,3	54,6	56,8	52,6	54,5	56,0	56,2
Employés . . . . .	58,8	59,1	59,2	59,3	67,9	67,6	68,4	69,0	65,9	65,9	66,4	66,4
Ouvriers qualifiés . . . . .	45,3	47,7	47,5	48,0	52,4	54,1	53,7	56,3	50,8	52,4	52,2	53,7
Ouvriers non qualifiés . . . . .	66,4	73,2	72,6	71,4	77,5	79,2	78,6	78,5	75,4	78,0	77,4	76,6
<b>Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées de :</b>												
Cadres . . . . .	42,9	52,4	46,2	44,5	55,6	54,6	52,3	48,5	52,9	52,9	51,7	48,0
Professions intermédiaires . . . . .	32,9	34,8	28,9	36,3	37,7	36,3	33,8	32,8	36,3	36,1	32,2	33,8
Employés . . . . .	31,6	31,6	31,8	32,3	26,7	26,9	26,3	25,2	27,8	27,9	27,5	27,0
Ouvriers qualifiés . . . . .	42,3	43,7	43,4	43,2	39,4	38,4	39,2	37,6	40,2	39,8	40,2	39,2
Ouvriers non qualifiés . . . . .	19,9	18,5	21,0	19,9	18,6	15,8	16,8	17,2	18,9	16,3	17,7	17,8
<b>Sorties</b>												
<b>Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties de :</b>												
Cadres . . . . .	32,6	30,2	30,3	36,3	24,0	26,4	24,9	27,4	25,4	27,4	26,1	30,1
Professions intermédiaires . . . . .	44,6	46,6	56,2	46,2	46,5	46,0	48,3	49,4	45,9	46,5	50,4	48,5
Employés . . . . .	46,8	48,1	46,2	47,9	58,8	58,2	59,0	60,2	56,1	55,9	56,3	57,2
Ouvriers qualifiés . . . . .	30,5	30,4	29,4	29,9	35,7	35,7	36,8	36,3	34,4	34,5	34,9	34,6
Ouvriers non qualifiés . . . . .	52,1	55,6	54,8	53,7	63,0	62,9	62,9	61,6	60,8	61,3	61,4	60,0
<b>Part des démissions dans les sorties de :</b>												
Cadres . . . . .	21,5	31,2	22,4	20,0	31,1	28,7	26,5	23,1	29,6	28,4	25,2	22,9
Professions intermédiaires . . . . .	24,9	26,6	19,6	26,7	25,6	26,3	23,9	22,0	25,4	26,4	22,6	23,3
Employés . . . . .	28,6	28,8	29,4	28,9	23,0	22,3	21,5	20,6	24,1	23,7	23,3	22,6
Ouvriers qualifiés . . . . .	42,2	42,8	42,1	41,2	35,9	34,8	33,8	31,8	37,5	36,7	36,0	34,3
Ouvriers non qualifiés . . . . .	25,7	26,0	25,3	26,6	20,7	18,4	19,1	19,5	21,7	19,9	20,4	21,1
<b>Part des licenciements économiques dans les sorties de :</b>												
Cadres . . . . .	3,2	4,9	5,6	5,2	3,3	3,5	3,6	4,8	3,4	3,8	4,0	4,7
Professions intermédiaires . . . . .	2,1	2,5	2,2	2,9	1,8	2,3	2,2	2,7	1,9	2,3	2,2	2,8
Employés . . . . .	1,7	1,5	1,7	1,5	0,8	0,8	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0
Ouvriers qualifiés . . . . .	2,1	2,9	3,3	4,0	2,3	2,8	2,9	4,9	2,3	2,9	2,9	4,6
Ouvriers non qualifiés . . . . .	1,1	1,7	1,4	2,1	0,8	1,3	1,3	1,7	0,8	1,4	1,3	1,8
<b>Part des autres licenciements dans les sorties de :</b>												
Cadres . . . . .	9,0	9,8	11,0	9,9	9,1	9,7	11,0	12,2	8,8	9,9	11,1	11,6
Professions intermédiaires . . . . .	4,4	5,6	5,2	6,8	5,3	5,7	6,2	6,2	5,1	5,7	5,9	6,4
Employés . . . . .	4,1	4,3	4,0	4,3	3,3	3,5	3,9	3,8	3,5	3,7	3,9	3,9
Ouvriers qualifiés . . . . .	6,4	7,3	8,8	7,9	7,4	7,9	9,6	9,1	7,2	7,7	9,4	8,7
Ouvriers non qualifiés . . . . .	4,0	4,2	4,3	4,2	4,5	4,4	5,0	5,3	4,4	4,4	4,9	5,1

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent ces parts.  
Remarque : les données en italiques sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

[I] Richet-Mastain L. (2002), « Les mouvements de main-d'œuvre au quatrième trimestre 2001 : de moins en moins de CDI », *Premières Informations*, Dares, n° 46.2.

[II] Viney X. (2002), « Les tensions sur le marché du travail en mars 2002 », *Premières Informations*, Dares, n° 28.2.

[III] Richet-Mastain L. et Tomasini M. (2002), « Les mouvements de main-d'œuvre au premier trimestre 2001 : plus de sorties, un peu moins d'entrées », *Premières Informations*, Dares, n° 18.2.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont édités par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estienne 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Etudes et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet. Responsable éditorial : Philippe Christmann, Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Dares. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashpage : AMC, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocumentationfrancaise.fr. PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 € CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.